elles sont supportées par le navire et le fret pour moitié de leur valeur, et par les marchandises pour toute leur valeur au lieu du déchargement, et au marc le franc.

2° Les *avaries simples ou particulières* sont les dommages involontaires et les dépenses extraordinaires faites pour le navire seul ou pour les marchandises seules ; tels sont : le dommage arrivé aux marchandises par leur vice propre, par tempête, prise, naufrage ou échouement ; les frais faits pour les sauver ; la perte des câbles, ancres, mâts, voiles, cordages, causée par fortune de mer ; les dépenses résultant des relâches occasionnées par la perte fortuite de ces objets ou par le besoin d'avitaillement ou par voie d'eau à réparer ; le loyer et la nourriture des matelots pendant la détention, l'arrêt par ordre d'une puissance ou pour cause de réparation (quand le navire est affrété *au voyage*), etc.. (C. comm. art. 403, 409) ; ces *avaries* sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a éprouvé le dommage ou occasionné la dépense.

Ces règles, que les auteurs du Code ont empruntées à l'ordonnance de 1681, peuvent être modifiées par les parties, qui sont libres de faire au sujet des *avaries* telles stipulations qu'elles veulent.

Les frais de lamanage, touage, pilotage ; les droits de congé, de visites, balises, tonnes, ancrage, et autres droits de navigation, sont de simples frais ordinaires à la charge du navire, et ne sont pas considérés comme *avaries*.

Les *avaries* qui sont le résultat d'un *abordage* sont l'objet de règles spéciales. V. ABORDAGE.

— Droit comm. et administr. Le commissionnaire de transport est garant des *avaries* ou pertes de marchandises et effets, à moins de stipulations contraires (C. comm. art. 99). Le voiturier répond des *avaries* survenues pendant le transport, sauf de celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de force majeure (C. comm., art. 103). L'action pour *avaries* s'éteint au profit du voiturier par la réception des objets transportés ; en cas de contestation pour cette réception, l'état des objets est vérifié par des experts nommés par le président du tribunal de commerce ou par le juge de paix, et par ordonnance au pied d'une requête. Le maire du lieu d'arrivée, s'il n'y a ni tribunal de commerce ni juge de paix, a qualité pour faire lui-même la constatation et en dresser procès-verbal. L'action pour *avaries* contre le commissionnaire et le voiturier se prescrit par six mois, à partir de la remise des marchandises (C. comm., art. 108).

Lorsque l'exécution de travaux publics cause quelque *avarie* aux propriétés des tiers, les entrepreneurs peuvent être responsables, et le droit de statuer sur cette responsabilité appartient aux conseils de préfecture (loi du 28 pluviôse an VIII, art. 4). La responsabilité des entrepreneurs vis-à-vis de l'administration, pour les *avaries* survenant aux constructions, est réglée pour chaque entreprise par des clauses particulières du cahier des charges.

**AVARIÉ, ÉE** (a-va-ri-é) part. pass. du v. Avarier. Endommagé par des avaries : *Marchandises* AVARIÉES. *Grains, fruits* AVARIÉS *par les pluies. On a souvent des maladies générales, épizootiques, se déclarer à la suite des fourrages* AVARIÉS. (Richard.)

— Par ext. et pop., Malade ou blessé : *Attendez, sergent, j'ai une patte* AVARIÉE, *mais les reins et les bras sont encore solides. Je vais vous donner un coup de main.* (E. Sue.)

**AVARIER** v. a. ou tr. (a-va-ri-é — rad. *avarie* ; prend deux i de suite aux deux premières personnes plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous avariions. Que vous avariiez*). Endommager, gâter, causer une avarie à : *Les pluies ont* AVARIÉ *les foins.*

**S'avarier** v. pr. Se détériorer, se gâter : *Ces cafés se sont* AVARIÉS *dans la cale. Les céréales sont un produit encombrant et susceptible de* S'AVARIER *rapidement.* (J. Garnier.)

**AVARIS**, ville de l'ancienne basse Égypte, à l'orient du Nil, sur l'isthme de Suez. Pendant l'invasion des Hyksos ou Pasteurs, elle fut le centre des opérations des envahisseurs, qui y avaient établi un camp de 240,000 hommes. Cette ville fut appelée *Typhonia*, par les Égyptiens, du nom de *Typhon*, génie du mal. C'est vraisemblablement l'*Héroopolis* des Grecs.

**AVARISME** s. m. (a-va-ri-sme — rad. *avare*). Esprit d'avarice, avarice systématique. ‖ Peu usité.

**AVARIZ** ou **AVARIS** s. m. (a-va-riss). Impôt de 500 aspres que paye chaque quartier d'une ville ottomane.

**AVARU** s. m. (a-va-ru). Bot. Genre de papilionacées de Ceylan, comprenant des arbustes très-voisins de l'indigotier.

**AVASI**, île du Japon, près de la côte méridionale de Niphon ; 90 kilom. de circuit ; sol stérile, culture du coton dans quelques vallées. On y trouve une petite ville du même nom, ch.-lieu de l'île.

**AVASTE** interj. (a-va-ste — de l'ital. *abastanza*, assez). Mar. Cri par lequel on commande un arrêt, et qui, sur la Méditerranée, s'emploie pour le commandement *amarrez!*

‖ On dit aussi, par abréviation, VASTE, et, ce qui est plus conforme à l'étymologie, BASTO.

**AVATAR** s. m. (a-va-tar — mot sanscr. signifiant *descente* ; formé de *ava*, de ; *tri*, passer). Myth. ind. Nom générique des incarnations divines, s'appliquant surtout aux incarnations de Vichnou, seconde personne de la trinité indienne. Neuf avatars sont déjà accomplis ; le dixième ne s'accomplira qu'à la fin de la période actuelle : *Ce que j'envie le plus aux dieux monstrueux et bizarres de l'Inde, ce sont leurs perpétuels* AVATARS *et leurs transformations innombrables.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Transformation, métamorphose : *L'artiste laisse entendre que, dans sa pensée, une âme unique, par des* AVATARS *successifs, est apparue, à des époques diverses, sous cinq noms illustres.* (Th. Gaut.) *Le lazer s'est fait tsar, le tsar s'est fait czar, le czar s'est fait empereur ; ces transformations sont de véritables* AVATARS : *à chaque peau qu'il dépouille, le prince moscovite devient de plus en plus semblable à l'Europe.* (V. Hugo.)

— Encycl. *Avatar*, ou plus exactement *avatara*, est un mot sanscrit qui joue un grand rôle dans le système théogonique des Indous, et qui sert à désigner la manifestation des dieux dans le monde extérieur sous une forme tangible, l'incarnation. La science moderne, malgré les progrès immenses qu'elle a faits depuis quelques années, n'est pas encore parvenue à pénétrer entièrement l'obscurité mystérieuse des religions indiennes et l'origine des mythes sur lesquels elles sont basées. Toutefois, il résulte de recherches récentes que les *avatars* appartiennent à une période relativement moderne, et sont rapportés avec des variations considérables dans les différents *Puranas*. En effet, les *Vedas*, ou livres sacrés primitifs des Indous, ne nous montrent bien les forces de la nature personnifiées et déifiées, mais ils ne font aucune allusion aux formes matérielles, tangibles, concrètes, que ces divinités auraient revêtues pour se mêler au monde matériel. Le nombre des *avatars* mentionnés dans les *Puranas*, ou poèmes légendaires des Indous, est considérable. Ceux de Vichnou sont, par excellence, qualifiés des fonctions de conservateur dans la *Trimourti* ou trinité indienne, sont littéralement innombrables. Nous allons rappeler quelques-unes des principales transformations, qui peuvent être ramenées environ à dix, et nous donnerons ainsi à nos lecteurs une idée approximative des *avatars* : *Matsya*, le poisson ; forme sous laquelle Vichnou sauve du déluge universel Manou, l'ancêtre et le législateur de la race humaine, ou plutôt l'humanité personnifiée. *Kurmâ*, la tortue ; incarnation choisie par Vichnou pour supporter la terre entière, lorsque les dieux du ciel et leurs ennemis, les *Asuras* ou *Daityas*, battent la mer. *Varâha*, le porc ; Vichnou, avec une tête de porc monstrueuse, est représenté comme tuant *Hiranyâksha*, le chef des Asuras, qui a pris possession des régions célestes, et comme soulevant la terre, engloutie au fond de la mer. Dans son incarnation de *Narasinha*, moitié lion, moitié homme, Vichnou tue *Hiranyakasipu*, le frère de *Hiranyâksha*. Sous l'apparence de *Vâmana*, le nain, le dieu humilie l'orgueil du roi Bali. Vichnou, sous le nom de *Parasurâma*, revêt une forme humaine et préserve l'humanité, et en particulier les brahmanes, des excès tyranniques auxquels se laisse aller la caste belliqueuse des Kshatriyas. Sous les noms de *Râma*, *Lakshmana*, *Bharata* et *Satrughna*, il fait périr Ravana, le daitya souverain de l'île de Ceylan, et plusieurs autres démons qui infestaient la terre. Ce sont justement les exploits accomplis dans cette glorieuse expédition par Vichnou-Râma qui forment le sujet du célèbre poème épique sanscrit, le *Râmâyana*, attribué à *Valmiki*, et récemment traduit en français par M. H. Fauche. L'*avatar* le plus connu de Vichnou est son incarnation de *Krishna*, qui est considérée comme une véritable et complète identification de son être, tandis que ses autres transformations ne sont guère envisagées que comme de simples émanations temporaires de sa nature. Krishna prête son appui à la famille des *Pandâvas* dans la guerre qu'ils soutiennent contre les *Asuras*. C'est l'histoire de cette lutte qui sert de base à un autre grand poème sanscrit extrêmement long, intitulé le *Mahâbhârata*, (V., pour plus de détails, au mot MAHÂBHÂRATA, l'analyse et l'appréciation de cette colossale épopée). Enfin, nous arrivons à un *avatar* de Vichnou très-important pour l'histoire des dogmes indous, parce qu'il rattache le brahmanisme au bouddhisme, qui en est la réforme. Les sectateurs du brahmanisme regardent, en effet, le *Bouddha* comme une incarnation trompeuse de Vichnou, affectée par lui dans le but d'amener les Asuras à abandonner les saints commandements des *Védas*, et pour leur faire perdre ainsi leur force et leur suprématie. En outre, Vichnou doit apparaître une dixième fois, à la fin du *kâliyuga*, une des époques de la cosmogonie indoue, et celle dans laquelle nous vivons actuellement, prendre alors le nom de *Kalki*, détruire le vice et le mal, et rendre au monde sa pureté et sa vertu primitives.

Nous ne pouvons pas énumérer les *avatars* des civilités inférieures que la mythologie indoue a si complaisamment multipliés. Plusieurs Indous sont intimement convaincus qu'aujourd'hui encore il existe des dieux qui ont revêtu des formes humaines. Dans le septième volume des *Recherches asiatiques de Calcutta* (1801), le capitaine Edward Moor donne des détails extrêmement curieux sur une prétendue incarnation de *Ganesa* ou *Ganapati*, héréditaire, depuis l'année 1640, dans la famille de *Moora Gosain*, brahmane. Mistress Graham eut l'occasion de voir, en 1790, cet *avatar* vivant et tangible sous la forme d'un jeune enfant, et elle a raconté ses impressions dans son journal. Pour avoir sur ce sujet intéressant des détails plus complets, nous conseillons à nos lecteurs de consulter, entre autres ouvrages, l'*Inde ancienne* de Bohlen ; les *Recherches sur la nature et l'affinité de l'ancienne mythologie indoue* ; le *Vishnu Purana*, de l'illustre Wilson, etc...

**Avatar**, roman publié en 1832, par Théophile Gautier. L'idée de ce livre est des plus originales et paraîtrait même excentrique, si elle n'avait été puisée aux sources mêmes de la science. Le mot *avatar*, dans l'idiome indien, signifie *transformation* ; il désigne, dans la religion du pays, les incarnations successives de Vichnou, qui, changé successivement en poisson, en tortue, etc., doit, à la fin des siècles, revêtir la forme d'un cheval blanc ailé, qui, laissant retomber son sabot sur l'univers, amènera la fin du monde. Cette idée a fait fortune dans l'antiquité, car nous la retrouvons, grâce à une sorte d'*avatar* philosophique, transformée par Pythagore en un système fameux, la métempsycose. Il précédait que l'âme était non-seulement donée d'une existence, mais encore d'une activité éternelle, que chez le corps où elle était enfermée que les *avatars* appartenaient à une période relativement moderne, et sont rapportés avec des variations considérables dans les différents *Puranas*. En effet, les *Vedas*, ou livres sacrés primitifs des Indous,

*ment j'ai dit mes* Pater *et mes* AVE *sur le dos de ce matelot qui m'avait volé mon rosaire.* (E. Sue.)

— Hist. eccl. *Filles de l'Ave-Maria*, Congrégation de femmes, qui, l'ordre de Sainte-Claire, fondée par Louis XI, à Paris, rue des Barrés, en 1471. Cette congrégation fut supprimée en 1790. Le couvent devint une caserne, qui a été démoli en 1854. ‖ *Frères de l'Ave-Maria*, Nom donné aux servites.

— Gramm. L'Académie écrivant ce mot avec un accent, on aurait pu croire qu'elle voulait le franciser entièrement, et le rendre susceptible de prendre la marque du pluriel ; cependant elle écrit toujours des *Ave*. C'est là, malheureusement, une de ces inconséquences trop fréquentes dans ce code respecté de notre langue. Dès que l'Académie francisait le mot sous le rapport de l'accentuation, on comprend difficilement pourquoi elle lui conserve la forme latine sous le rapport du nombre. Cette orthographe hybride est surtout un défaut dans une langue qui a la juste prétention d'être avant tout claire et logique.

— **Encycl.** L'*Ave Maria* se compose de trois parties : deux sont fournies par l'Ecriture sainte : 1° les paroles que l'ange adressa à Marie (*Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum...*); 2° la salutation par laquelle Elisabeth, mère de Jean-Baptiste, accueillit sa cousine (*Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui*) ; 3° l'invocation à la Vierge (*Sancta Maria, mater Dei*, etc.).

Les deux premières parties sont d'un usage très-ancien dans l'Eglise ; on en trouve des traces dans la liturgie de saint Jacques le Mineur, dans l'antiphonaire de saint Grégoire le Grand, etc. La troisième partie, qui appartient à la liturgie catholique, est d'une date plus récente : les cardinaux Baronius et Bona ont avancé que cette addition est due au concile d'Ephèse, en 431 ; mais on n'en a fait usage, dans les prières publiques, qu'à partir du XVIe siècle et par prescription de Pie V. De quelle époque date maintenant la coutume de réciter l'*Ave Maria* trois fois par jour au son de la cloche ? On sait tout qu'un certain de Riva, religieux milanais de l'ordre des humiliés, qui florissait vers l'an 1287, fit le premier sonner les cloches à Milan et dans les environs à la chute du jour ; mais on ignore combien d'*Ave Maria* on récitait alors. Ce qu'il paraît y avoir de plus positif, c'est que l'usage de sonner régulièrement les cloches trois fois par jour pour l'*Ave Maria* fut inauguré par Léon X en 1500. La première traduction connue de l'*Ave Maria* est celle qu'en a faite le Dante en tercets italiens ; il a été également parafrasé en vers par plusieurs poètes, entre autres par saint Pierre Damien. Enfin, il a eu pour interprètes saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Savonarola, etc., ce qui prouve que ces grands génies ont trouvé l'Ave *Maria* digne, non-seulement de leur respect, mais encore de leurs sublimes méditations.

**AVE**, rivière de Portugal ; prend sa source au N. de la sierra Santa-Catalina, sur les confins de la province de Minho et de Tras-os-Montes, passe à Guimaraès, entre dans la province de Bas-Beira, et, après un cours de 65 kilom., se jette dans l'océan Atlantique, près de Azurara.

**AVEBURY** ou **AUBURY**, paroisse et village d'Angleterre, comté de Wilts, à 10 kilom. O. de Marlborough ; 880 hab. Ce village est remarquable par une église très-ancienne et par un temple druidique, l'un des plus considérables et des plus curieux de l'Europe. Dans le voisinage, on rencontre encore d'autres ruines d'une grande antiquité, parmi lesquelles se distingue l'énorme tumulus de *Silbury Hill*.

**AVEC** prép. (a-vèk — du lat. *apud*, qui, à l'époque où s'est formé notre idiome, était souvent employé dans le sens de *cum*. La langue d'oc traduisit d'abord *apud* par *ap, abd, ab* ; dans la langue d'oïl, ce mot devint *ab, av, ave*. Ensuite on joignit à la préposition *ave* le complément *oc*, cela, et on eut l'expression adverbiale *aveoc*, avec cela, ensemble. Puis on omit un grand nombre de transformations, telles que *enoc, aneoc, avoc, avoc* et enfin *avec*. Il est aisé de voir que la forme *avec* présente une analogie parfaite avec les adverbes *antea, postea*, où on trouve les prépositions *ante, post*, réunies à leur complément *ea*, pluriel neutre du pronom *il* ; *avec* signifie littéralement *apud hoc*, dans le sens de *cum hoc*, auprès de cela, exactement comme *antea* signifie avant ces choses, antérieurement à cela. Cette manière d'expliquer l'étymologie de *avec* en fait, il est vrai, un adverbe, et non une préposition ; mais l'histoire de notre langue prouve qu'en effet ce mot commença d'abord par être employé sans complément et pour signifier ensemble, conjointement, du même coup ;